

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
T-2026-0061

L'an deux mille vingt-six, le 17 Septembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Septembre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mme CADIO Claire – Mr ROBERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mr KERGROHENN Eric ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BOULVAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BAUD Loic

OBJET : CONVENTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LE RESTAURANT MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention qui lie la Commune de Bréhan et la Société B.S.A pour le service de transport entre les établissements scolaires de la Commune et le restaurant municipal.

Le prix de la prestation pour l'année scolaire 2026/2027 est fixé à 90 euros TTC par jour, pour 3 rotations entre les écoles de la Commune et le restaurant scolaire de Noë.

Le Conseil municipal,

Vu la convention de BSA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de transport vers la cantine scolaire de la Société B.S.A. pour l'année scolaire 2026/2027.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 21 Septembre 2026

